115, Champs-Elysées
Tél. : ELYsées 70-09 — 41-37

JUILLET 1946

Evadé de France

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION DES EVADÉS DE FRANCE

AVANT-GARDE DE LA RÉSISTANCE

UEF

A Céret, capitale de la Résistance

LES EVADES DE FRANCE

ont célébré la journée du souvenir

(Compte rendu publié par "Le Cri du Soir")

Grâce à nos évadés, la journée du dimanche 7 juillet comptera parmi une des plus belles journées patriotiques vécues dans la capitale du Vallespir depuis la Libération.

Céret avait un air de fête pour recevoir les invités de la section locale et malgré la tramontane, nombreux sont ceux qui ont assisté à cette manifestation qui revêtait un caractère particulier par suite de l'inauguration d'une stèle à la gloire de tous ceux qui, sous Vichy passèrent notre montagne à la barbe des boches pour rejoindre l'Afrique et les armées libératrices du général de Gaulle.

Céret, fier de ses 340 évadés, est à l'avant-garde de la Résistance dans notre département et il peut s'enorgueillir d'avoir groupé dans ses murs, outre ses hôtes illustres, des représentants de toutes les sections catalanes.

Dès 8 heures, les évadés des villages voisins arrivent et voici le départ pour Fontfrède.



Céret, 7 Juillet 1946

Au col de FONTFREDE, près de Céret (Pyr-Or) a été inaugurée, dans un chemin muletier à 1600m. d'altitude, une stèle commémorant le passage des Évadés résistants vers la France Libre.

La montée sur Fontfrède

Nous quittons Céret par la route de la forêt, sur un Dodge bondé de jeunes et d'amis d'évadés, et par le Pla d'en Panne, les Cingles d'en Gich, on prend la route stratégique qui, par la Maoure, le Pla Boulat, le col de la Brousse, nous amène après gorges arides de la rivière de Reynès sous une voûte de châtaigniers en fleurs vers le col de Fontfrède.

Tandis que les uns admirent le paysage, d'autres parlent de leurs exploits à Gérone, Miranda et à l'épopée jusqu'à Berchtesgaden. Un jeune encore imberbe nous dit : « Je suis passé par là ; il était 8 heures du soir ». Un passeur raconte ses exploits jusqu'au jour où, « brûlé », il dut faire une dernière fois, seul, le passage à la barbe des douaniers boches, toujours en patrouille là-haut, et nous voici à Fontfrède.

L'inauguration da la stèle

Tandis que la tramontane souffle fort, on admire le panorama magnifique qui s'offre à notre vue, malgré la brume qui cache au loin d'un côté les étangs de la Salanque et de l'autre la baie de Rosas. Peu à peu, les officiels arrivent :

Nous avons remarqué : MM. Plantade, sous-préfet ; Cardonne, maire et conseiller général ; le général de division Puig ; Delcos député ; Lamaison, délégué de Paris, secrétaire général de la Fédération des Evadés de France ; Bech, président départemental et local ; Llareu, vice-président ; Guitard, des P. G. ; Roque, des A. C. ; Layrac, des déportés ; Souquet, maire de la Libération ; Loubatière, adjoint au maire de Perpignan ; Malard, du maquis 44 ; Betton, lieutenant de gendarmerie ; Matheu, adjoint, et des conseillers municipaux ; Mlle Dufaure, du collège, et tant d'autres avec des Evadés et des amis des Evadés.

Tandis que les drapeaux des sections flottent, M. Pech, en des termes touchants, rappelle le rôle des Evadés, remercie les personnalités et les artisans cérétans qui ont permis l'érection de cette stèle. Il la découvre. Taillée dans un bloc de granit, très simple avec sa croix de Lorraine et ses inscriptions « Juin 1940-Juin 1944 », elle est le symbole du passage des Evadés.

D'un côté la France ... le dernier regard sur Céret ... de l'autre l'Espagne, l'inconnue d'alors, malgré Gérone et Miranda.

« Par delà cette montagne, les Evadés de France rejoignirent l'armée de la Libération. » Ces quelques mots nous rappelleront toujours une des plus belles pages d'histoire locale. M. Lamaison, au nom de la Fédération, heureux de se trouver parmi nous, rappelle la route des Evadés, leurs peines, leurs gloires. Après une minute de recueillement, on redescend sur Céret.

Le cortège

A Céret, nous retrouvons M. le Préfet, M. le Général Oliva-Roget, de Perpignan ; le médecin-général Millous, Conte, directeur du « Cri du Soir ».

Le cortège s'organise. Aux sons du Réveil Perpignanais, il part de la mairie pour le monument aux Morts. En tête, les enfants des écoles, les A. C., les P. G., la Cobla, la Municipalité, le Comité de Libération, les maquisards, les personnalités derrière les drapeaux des Evadés, ces derniers et la population. Tandis qu'un piquet de la 148e C. R. S. présente les armes, M. le Préfet et M. le délégué de Paris déposent une gerbe. « Aux Champs », « Marseillaise », hommage émouvant de nos jeunes à leurs glorieux aînés des deux guerres morts pour la France. Le cortège parcourt la ville pavoisée et s'assemble devant la mairie.

M. Cardonne, maire, est heureux de saluer les personnalités présentes. Il rappelle le temps où il accueillait les Evadés à Casanblaca. Il fait un appel à l'Union et demande que la France fasse une politique d'amitié avec tous ses alliés sans exception ni préférence.

M. Latscha se réjouit de se trouver parmi ces jeunes évadés, s'enorgueillit de trouver à Céret le village qui, par rapport à la population, a le plus donné d'évadés. Il les félicite, les glorifie, il déclare notamment « qu'il était plus facile de faire les 1.500 kilomètres qui séparaient le pays de Berlin que les quelques kilomètres qui les séparaient de l'Espagne. Il les convie à unir leurs efforts pour reconstruire la France.

(Suite page 2)

Propos d'un Evadé

Un vieux Monsieur à barbe blanche qui tout le long des quais aimait fureter de sa main fine (ornée peut-être d'un anneau d'améthyste) dans les caisses de nos bouquinistes, prétendait que « Paris possède le ciel le plus spirituel du monde ». Ses matins couleur de perle fine nous savons — tant de monuments radieux nous le rappelle — avec quelles pellicules de nacre ils sont faits. Nos lettres, nos sciences et nos arts, nos armes et nos lois montent vers le ciel en lithanies de marbre avec les flèches de nos cathédrales, les coupoles de nos dômes et les arcs triomphants de notre histoire.

Mais la nuit revenue tout s'efface. Les ors de la statue de Jeanne d'Arc se sont éteints rue de Rivoli, le soleil a disparu derrière l'Etoile.

« Et ce que l'aube fait l'ignore le couchant. »

Puis un temps mort durant lequel naissent les réverbères et le ciel de Paris se raie alors d'enseignes de bars et de boîtes de nuit qui sont semblables à des prénoms de femmes sur les glaces d'hôtels.

Paris possède alors un des ciels les plus crapuleux du monde.

Durant la belle nuit du 14 juillet, ce 14 juillet triomphant, pour un soir, l'héroïsme l'a disputé à la limonade et au saxophone.

Montant de l'Arc de Triomphe du l'Etoile le sacrifice des héros occupait tout le ciel. Et au-dessus de nos peines, au-dessus de nos jois, au-dessus de nos appréhensions et de nos déceptions (les Trois Grands venaient de plier bagage) nos couleurs faisaient de Paris le ciel le plus glorieux du monde.

Mais la Gloire est un livre à tranches dorées qui lorsqu'il est fermé n'est plus qu'une parure. Nous avons grand besoin d'un livre de chevet. Nous avons grand besoin d'une clarté qui serait comme une veilleuse.

Cette clarté, cette veilleuse allumons-la au sommet du Mont Valérien. Qu'un projecteur monte toute la nuit — toutes les nuits — de ce sommet des fusillés afin de rappeler aux Français que sans leur sacrifice il ne serait plus de France avec sa liberté et au monde qu'il ne serait plus de monde avec son poids d'humanité. Et c'est par ce faisceau radieux que Paris restera le ciel le plus spirituel du monde. Est-ce la Liberté qui tenait le flambeau durant les cinq années terribles ? Non. Est-ce la liberté qui nous éclaire ? Non, ce sont les fusillés.



Discours de notre Secrétaire Général à la Mairie de Céret

« Au nom des Evadés de France, je remercie, de tout mon cœur, la Ville de Céret pour l'accueil si touchant qui nous est fait au pieds de ses montagnes catalanes et dont le cadre ne pouvait être mieux choisi pour le Premier Rassemblement des Evadés de France.

« Gloire à Céret pour le rôle et la part active qu'elle a prise dans nos évasions. Gloire à ses Résistants, gloire à ses Passeurs courageux et désintéressés.

« Il y a des cités martyres. Mais « mourir n'est pas très victorieux ». Le courage ne doit pas s'évaluer en tonnes passives de pierres démolies. Le courage s'exprime par des actes. Et vos actes hâtèrent la Libératon et en firent une Victoire nationale.

La Croix de la Résistance, la Ville de Céret l'a méritée la première puisquee, aussi bien, elle fut à l'avant-garde de la Libération.

« Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier les personnalités civiles et militaires qui ont bien voulu rehausser de leur présence cette manifestation et nous donner ainsi un nouveau gage de leur sympathie agissante.

« Je remercie M. le Préfet des Pyrénées-Orientales ; le Général Oliva-Roget ; le Général Puig. Et, sur leur territoire, il m'est très agréable de remercier M. le Sous-Préfet de Céret et M. Souquet, Présidents d'Honneur de l'Union des Evadés mare de Céret et, à la Libération, tous deux de Céret. Je les salue ici comme de grands amis entièrement dévoués à notre cause.

« Je remercie M. le Maire de Céret et la Municipalité de Céret pour l'aide si précieuse qu'ils apportent aux évadés.

« Je remicie également M. Alday, fondateur et ancien Président de l'Association des Parents et Amis des Evadés de France à Céret, qui me permettra de la féliciter pour son action bienfaisante.

« Remercier M. Bech, votre Président, c'est vous dire encore à tous, merci. »

Mmes, MM., Mes Chers Camarades,

« Au pied de la stèle que les Evadés de Céret ont eu la pensée touchante d'élever dans ces montagnes catalanes, nous avons glorifié nos morts et nos héros.

« Du Tchad à Berchtengaden, le chemin fut long et dur pour les Evadés de France, et cette Voie Sacrée est jalonnée de milliers de petites croix. Mais, au cœur d'une ville toute bourdonnante comme une ruche dans la paix revenue, c'est toi que je veux glorfier entre tous, toi l'Evadé de vingt ans, le 2e classe.

« Tu es parti en salopette et en savates, avec un casse-croûte dans ta musette ! Tu as tout quitté : ta famille, les champs ou l'atelier (le ciel de tes dimanches), pour aller par les montagnes et par les mers, par les prisons et par les camps, rechercher, demander, mendier une arme, n'importe quelle arme : un tank, un avion, un bateau. Tu te serais contenté d'un simple fusil, avec de « la poudre et des balles », comme l'enfant grec de la légende.

« Honneur à toi petit soldat de France. C'est avec toi que la Patrie fait re refait ses armées.

« Tu es parti 2e classe et te voilà caporal ! La belle affaire ! Mais c'est grâce à toi que, dans la paix, la plaine se redorera, que les murs se redresseront, qu'à nouveau chantera la forge.

« Tu es parti pour l'honneur, rien que pour l'honneur, et rien, sauf l'honneur, ne t'obligeait à quitter la terre natale, car, comme l'écrit Rémy dans son beau livre sur la Résistance, tu es le soldat d'une nation qui inscrit sur ses drapeaux Honneur avant Patrie.

« Que les Français enracinés dans leur terre pardonnent à ceux qui les ont laissés dans les ténèbres ; Pardonnez à ces déserteurs, qu'ils ne soient pas jugés sur leurs seules misères. Péguy disait : « Pardonnez-leur, car ils se sont tant battus. »

« Et aujourd'hui, que les Français qui recherchent encore un idéal leur pardonnent, s'ils se mêlent à de pacifiques combats car eux, leur idéal, ils l'ont trouvé depuis longtemps. « Qu'ils ne soient pas jugés sur une basse intrigue. »

« Eternellement il resteront fidèles à l'esprit de la Croix de Lorraine. « Pardonnez-leur, car, pour elle, ils se sont tant battus. »

« C'est elle qui brillait dans la nuit, au-dessus des montagnes.

« C'est elle qui brillait au-dessus de la mer.

« C'est elle qui brillait au-dessus des batailles.

« C'est elle qui brillait au-dessus des mourants.

« Et c'était notre guide et c'était notre étoile.

« — Je n'ai pas vu d'étoile, répond un évadé. J'ai entendu une voix"!

« Evadés, mes frères ! l'avez-vous entendue cette voix ?

« Que serions-nous devenus si elle ne s'était pas élevée ?... Que serions-nous devenus si nous ne l'avions pas entendue ? Que serions-nous devenus, si nous n'avions pas répondu à son appel ?

« Evadés, mes frères"! l'entendez-vous encore cette voix"?

« Répondez-lui, aujourd'hui, comme hier : Présent !

« Et vive celui qui nous montra le chemin de l'honneur et de la gloire : Vive de Gaulle !

« C'est notre cri de ralliement !

Alors, comme au Mont Valérien, il se redressera et il répondra par ce cri que nous perceons, ici, comme un écho :

« Vive la France ! »

Discours de M. P. E. LAMAISON

Secrétaire Général de l'U. E. F.

prononcé au pied de la Stèle de Céret

« Au nom du Conseil d'administration de l'U.E.F. je suis heureux de féliciter nos marades de Céret d'avoir eu la pensée touchante d'élever une stèle commémorative au milieu de vos montagnes catalanes qui ont été les témoins de tant d'évasions, et notre Conseil remercie tout particulièrement votre dévoué président M. René Bech qui occupe une place de choix parmi les membres de notre Conseil puisqu'il est le représentant des Evadés des Pyrénées-Orientales. C'est à ce titre que ses suggestions éclairées trouvent toujours audience parmi nous.

« L'heureuse initiative de nos camarades de Céret concrétise le rêve que j'ai fait et dont j'ai déjà parlé en Pays Basque, de voir s'élever notre Croix de Lorraine taillée dans le granit aux quatre points de départ de ces évasions qui resteront inscrites dans notre histoire :

« Je veux dire le Col de Fontfrède avec les Pyrénées-Orientales.

« La Rhune, avec les Basses-Pyrénées.

« La Bretagne, avec la mer.

« Et enfin un humble petit terrain d'envol que nous choisirions dans le centre de la France, pour commémorer les évasions par le ciel.

« Aujourd'hui, à Céret, ce sont toutes ces évasions que nous glorifions par l'inauguration de cette première borne, plantée profondément dans la terre de France. Et le geste de Céret ira au cœur de tous les Evadés.

« Merci à Céret.

Mmes, MM., mes Chers Camarades,

« Osons le proclamer ! Osons rendre cette justice à nos morts, à nos mutilés et à nos glorieux combattants : C'est grâce aux Evadés de France qu sont partis au péril de leur vie et de leur liberté pour aller rejoindre les armées de la Libération que la France a été présente à la Victoire à côté de nos alliés.

« La Résistance c'était un flambeau. Honneur à ceux qui se sont sacrifiés pour que tremblotte dans la nuit cette lumière.

« Mais la Libération, la Victoire ne pouvaient se lever que par-delà les mers, comme un soleil. Honneur aux Evadés de France pour le combat.

« La borne de Céret, les quatre bornes du sol natal, marquent la première étape d'un long chemin de croix.

« Nous nous inclinons devant vous : bornes de Bir-Hakeim, d'El-Alamein, de Mareth et de Tunisie.

« Nous nous inclinons devant vous : bornes de Cassino, de Casiglione, de Rome et de l'Italie reconquise.

« Nous nous inclinons devant vous : bornes du glorieux retour, cellles de Normandie, de St-Tropez, de Paris, Lyon, Colmar, borne bleu de Strasbourg.

« Nous nous inclinons devant tant de noms qui les dorent de tant de gloire.

« Et, au pied de cette stèle, je vous demande de vous recueillir et d'évoquer le souvenir de nos morts.

« Mais parvenus aux ultimes bornes de Berchesgaden et de Stuggard, nous nous redressons et nous poussons le cri de victoire qui, dès le premier jour, était comprimé dans nos poitrines.

« Ici, c'était le départ dans la nuit. Là-bas, en Allemagne, enfin piétinée, c'est le but atteint au milieu des drapeaux tout frémissants de glore.

« Et peut-être est-il bon, qu'aux yeux du monde, l'Union des Evadés de France soit représentée ici, en ce haut lieu où souffle l'Esprit Evadé, par un combattant volontaire de la Grande Guerre.

« C'est un même esprit qui nous animait,, un même idéal, une même foi dans les destinées sacrées de la Patrie. Les Evadés de France ont resoudé la chaîne des glorieuses batailles de cette guerre de Trente ans.

« Voici donc le juste poids de la victoire : les morts de Charleroi, de la Marne et les morts de Verdun. Les morts du 2e Sedan, morts de la campagne de France seuls, tout seuls, immolés, postés à l'avant-garde des armées alliées qui, protégés par des kilomètres de mer ou de plaines, s'exercaient à tenir un fusil...

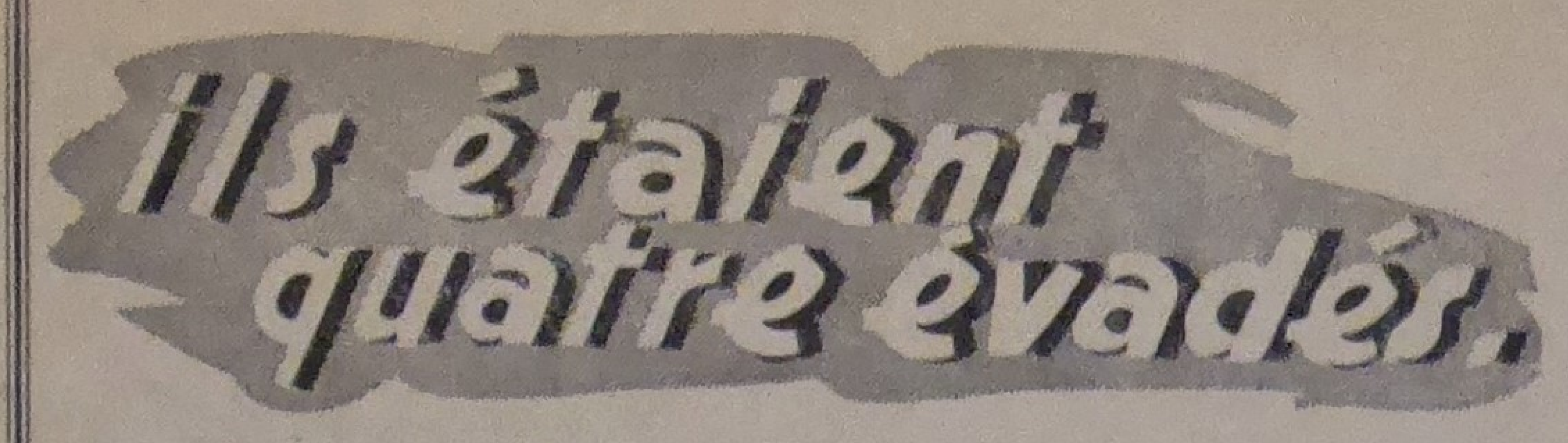
« Et enfin résolus, voici, comme des éclaireurs, voici les Evadés de France.

« Puis toute la France.

« Voilà le juste poids qui fut celui de la victoire.

« La victoire est enfin venue, mais aujourd'hui il faut que pour la Paix, plus libre et plus heureuse, plus forte et plus fraternelle, vive la France.

« Vive! la France. »



RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS :

Janvier 1943, partis de Perpignan, quatre évadés tentent de traverser les Pyrénées et de rejoindre l'Armée de la Libération. Le guide est douteux, qui, après avoir perdu le chemin, les a conduits, après toute une nuit d'escalade, dans une cabane où doit les rejoindre le deuxième guide. Exténués, ils se sont reposés deux heures. On entend aboyer les chiens des patrouilles boches. Ils s'apprêtent à repartir.

— On devrait suivre cette rivière, disait-il.

Ils rejoignirent les deux autres qui discutaient. C'était Visserot qui parlait :

— C'est décidé. On va marcher jusqu'à Cantaillops. Lorsqu'on l'atteindra il ne sera pas loin de sept heures. Il fera nuit pour traverser le village. La route, c'est le seul moyen d'avancer et de sortir de cette sacrée zone. Et on trouvera peut-être un bistrot.... C'était Visserot qui parlait.

La trouée se refermait définitivement. Le rideau à la frange dorée tombait. Finie l'évasion de légende.

Ils se remirent en route, par la route. Tout bêtement !

⁂

Ah ! qu'on la suce cette sacrée route ; qu'on l'avale comme une pillule, qu'on n'en parle plus ! Ils marchèrent durant près de deux heures, lentement, prudemment. Il était sept heures à la belle montre de Wallk. Puis, après une série de lacets dont ils dégringolaient les raccourcis de chèvre, le village fut là, dressé comme une barrière : des pavés, des murs jaunâtres, des tuiles jaunâtres ! Et cette odeur d'huile rance et de tripes de poulet fraîchement étripé, qui est comme l'haleine de l'Espagne. Doucement, ils allaient, sur la pointe des pieds. Ils avançaient méfiants. Rien ne bougeait.

Au coin d'une place il y eut des lumières. Dans le noir d'une guérite de transformateur, il se concertèrent. Une lampe électrique étalait l'ombre du mur sur leurs épaules comme une cape de conspirateur. Ils parlaient bas. Finalement l'histoire du pinard revint sur le tapis.

— Ben quoi ! disait Visserot, après tout on est de taille à se défendre.

Wallk et Visserot décidèrent de partir en éclaireurs. Gralbeau et lui attendraient dans l'ombre.

Cette attente ! Le silence se peuplait de mille bruits. Une porte qui grince, un appel, des sonailles, une toux. C'étaient des bruits qui allaient, qui venaient, et qui partaient dans la campagne ; des bruits en liberté : eux, dit-ils étaient coincés !.. Ils écoutaient, ils attendaient.

— Il y a un quart d'heure qu'ils sont partis.

— Peut-être plus.

Ils regardaient à droite, ils regardaient à gauche. Ils regardaient le ciel. Les étoiles aussi étaient libres. Libres de remplir tout l'espace. L'une d'elle, sur le trottoir du ciel semble l'aguicher : « Alors, quoi, mon petit ? Tu as peur que je te fasse du mal ? il y a du feu chez moi ! »

— Il faut partir dit-il. Ou ils nous attendent devant le bistrot, ou ils nous attendent à la sortie du village.

— Ou ils sont faits.

— Ou ils sont faits !

— On va compter jusqu'à cent.

Ils comptent mentalement jusqu'à cent. Le quatre-vingt-dix-huit et le quatre-vingt-dix-neuf traînent (c'est comme avec le Bon-Dieu : on triche toujours dans ces sortes d'affaires.) A cent ils se décident à sortir de l'ombre. Instinctivement il lève les yeux vers le ciel. L'étoile cligne de l'œil.

Ils sortent donc de l'ombre et traversent ce qui doit être la grande rue du village ; l'arête dorsale. Ça sent la morue à plein nez. Ils marchent en rasant les murs, sur la pointe des pieds. Les fenêtres ont l'air de créneaux, la rue tourne puis c'est tout droit. Il y a le ciel au bout ; un ciel de nuit qui paraît éclairer le fond comme une sortie de tunnel. Après c' est la campagne, la belle route déserte, libre, l'horizon avec des broderies de marabout. Wallk et Visseret doivent les attendre là-bas dans le noir de ce bouquet d'arbres... Une envie folle de courir pour franchir les derniers mètres. La frousse !

— M.... !

Tout était tendu. Le souffle coupé, le cœur arrêté. Le ressort à laché. Ça sort de la boîte à surprises comme le diable.

— M.... !

Ça s'est déclanché sous leurs pas comme une mine. Une galopade effrénée éclate dans leur dos. Courir ? Fuir ? Il n'y a rien à faire. Il n'y a qu'à s'en retourner et à dire :

— Eh bien quoi ? Eh bien quoi ?

Qatre ombres d'un dessin animé foncent sur eux en criant, en gueulant. Il y a des bruits de baïonnettes et de culasses. Et ça court, et ça gueule, et ça gueule. C'est comme si on criait : Taïaut ! Taïaut !...

— Ma parole, ils vont nous embrocher.

Ils restent là plantés, les bras ballants, face à la charge.

— Eh bien quoi ? Eh bien quoi ?

Çà y est ! Quatre carabiniers armés jusqu'aux dents, — Mauser, baïonnette, révolver, — les empoignent. Çà baragouine, çà crie, çà gueule. Et toute cette comédie est soulignée par des gestes et par des tronches à vous bouffer. Leurs quatre paires d'yeux, ronds et phosphorescents, on dirait dans le noir tout un banc de méduses. Les bras ausi sont mous. Les mains huileuses et flasques, car déjà les carabiniers tatent les poches, la poitrine et le derrière des deux évadés. Çà pourrait, çà voulait être tragique. Mais c'était le décor, les billes des carabiniers, leur casquettes avec des cabochons qui luisaient, leurs éclats de voix à la Mussolini — tout çà, c'était si farce, si comédie si guignol qu'il s'imagina perché comme une marionnette sur une petite scène en carton. Mais à guignol on rosse le gendarme. Et Guafron a une tronche de beaujolais.

Cette première impression passée, ils réalisèrent que « çà » c'étaient des carabiniers espagnols qui les encadraient avec des fusils braqués et qui les bousculaient vers le poste. Et que çà avait des gueules de phalangistes.

Une Évasion Dramatique...

(Suite)

Après, ils m'ont déchaussé; ils ont regardé mes pieds qui étaient énormes et tout violets. Ils faisaient une drôle de tête en les regardant.

Je devais rester six mois sans pouvoir remettre une paire de chaussures ! Et naturellement elles ne devaient plus être normales.

L'un d'eux avait des sandales de rechange; elles étaient pour moi beaucoup trop grandes et mon pied nageait dedans. C'est ainsi chaussé pourtant que j'ai encore marché le lendemain pendant des heures, perdant à chaque instant ces sandales dans la boue qui les engluait. Mais j'avais, dès cet instant, une soif de vie intense; rien ne pouvait plus me décourager. On me poussait; je m'accrochais; on me tirait. Je demandais parfois : « N'est-ce pas que vous ne m'abandonnerez pas ? »

Finalement, deux des quatre sont partis à la découverte et ils ont rencontré un muletier espagnol dont, je l'ai su après, j'avais l'avant-veille laissé la cabane à cinquante mètres de moi.

Le muletier est arrivé avec du vin, du pain et aussi une mule sur laquelle on m'a hissé après les pourparlers, car il exigeait de moi à peu près tout ce qui me restait d'argent ; une vraie fortune, mais que m'importait?

C'est dans cet équipage que nous avons abordé le versant espagnol couvert de neige. Nous sommes resur la mule, sur laquelle on me descendus vers la vallée. Je ballotais retenait comme on le pouvait et je suis encore tombé deux fois en cours de route.

C'est à partir de ce moment que mes pieds immobiles dans le froid ont dû se mettre à geler définitivement. Ce fut là le début de mon véritable calvaire, car je me mettais à souffrir à chaque secousse de toutes les fibres de mon corps ravagé.

Partis à 8 heures du matin, nous à 8 heures du soir. C'était pour moi le huitième jour. Mes compagnons m'ont porté sur une chaise près du feu. On m'a fait boire un peu de café au lait. Et quand j'eus bu le derme et l'épiderme, de mes lèvres tant les lèvres, d'un seul coup, le premier liquide chaud, en me frottant tombés...

Les premières nuits furent un supplice. Et pendant quatre mois, de nuit et de jour, la souffrance ne m'a plus quitté. Le sommeil m'a à peine visité.

Le premier soir, dans ce village, un médecin est venu me voir et je gémissais tellement qu'il finit par me donner de la morphine.

Le lendemain soir je voulus le payer. J'ai pris dans la doublure de mon pantalon le billet de 5.000 francs qui me restait et je le lui ai donné en lui demandant comme je le pouvais, qu'il veuille bien prendre sur ce montant le prix de sa consultation. Il est parti avec le billet; je ne l'ai jamais revu... Et je n'avais plus un sou !

Transporté, cahoté en autocar et en tramway jusqu'à Pampelune au corps de garde de la police, alors que les autres étaient incarcérés, on m'a laissé six heures par terre sur la terre battue et on a essayé de m'interroger. On m'a enfin emmené en voiture d'ambulance à l'hôpital. J'ai encore eu bien de la malchance ce jour-là, car je suis arrivé à la première étape trop tard pour le déjeuner et à la seconde trop tard pour le dîner. A l'arrivée dans la salle commune de chirurgie, j'ai entendu d'autres blessés qui s'interpellaient en français, et d'avoir des compagnons, ça m'a fait un bien qu'il est difficile d'imaginer.

J'ai subi là quatre ou cinq opérations dont deux sans m'endormir. Dans les unes, on m'a coupé les doigts des pieds, en amputant trop profondément ; dans d'autres on m'a ligaturé des artères sans empêcher l'hémorragie de recommencer. En dehors de quelques Français, qui se disaient Canadiens, mes voisins de lit étaient des prisonniers de droit commun ou des prisonniers politiques. On craignait que nous ne nous évadions et nous entendions le martellement des bottes des policiers et le choc des crosses de leurs fusils chargés, 24 heures sur 24.

Je suis resté étendu pendant des mois, les pieds et les mains bandés, la bouche remplie de cloques, mais ce ne fut pas le plus pénible. Le second jour mes camarades de chambrée m'ont aidé à manger des fayots, des choux et de la viande grasse de l'ordinaire. La réaction, après mon abstinence totale, fut terrible. J'ai eu une dyssenterie qui a duré 40 jours et qui, avec les hémorragies, m'affaiblissait de plus en plus.

Enfin mon martyre a pris fin. La femme d'un ami qui était venue me voir de Madrid et qu'on n'avait d'abord pas laissée entrer dans la salle, a réussi à m'emmener (en ambulance et en wagon-lit !). Et là, dans un hôpital moderne, pour la première fois, on a pris ma température. J'avais encore 39° de fièvre. On a constaté que j'avais perdu une bonne part de mes globules rouges. Je ne pesais plus qu'une quarantaine de kilos, contre plus de soixante à mon départ.

On m'y a aussi lavé pour la première fois, et opéré pour la dernière ! Et j'étais soigné par des sœurs françaises !

Je suis resté six mois à l'hôpital et, quand je suis arrivé à Alger, les médecins militaires m'ont gratifié du 80 pour cent d'invalidité supplémentaire.

Voilà l'histoire de mon évasion.

Je m'excuse de m'être laissé entrainer à vous raconter toutes ces souffrances, mais elles en me laissent pas d'amertume, car, vous le voyez, je suis aujourd'hui solide au poste, capable, grâce à des chaussures venant du Caire et aux semelles spéciales fabriquées sur mes indications, d marcher presque normalement avec une canne et parfois sans.

Physiquement, je suis encore en mesure docuper un poste actif et je n'ai demandé qu'une seule faveur, celle d'être un des premiers à débarquer en France et, ce jour-là, sous l'uniforme.

Puis, soudain, rues éclairées par les portes ouvertes, fenêtres allumées, attroupements, chuchotements. Le décor se peuplait comme entre deux tirades de Carmen. Les figurants sortaient des coulisses.

— Français — français — franchoutis ! franchoutis !

Puis le poste.

Les poitrines des carabiniers — de ces héros de carabiniers s'y gonflèrent si fort que la petite salle, du modèle courant, semblait n'être remplie que du vent qu'ils y faisait, et par le portrait de Franco. Ils prirent tout d'abord celui-ci pour le portrait du Maréchal.

Ce n'est qu'au bout d'un instant, éblouis qu'ils étaient par les murs blancs la lumière et les bluffetteries qu'ils découvrir les deux compères Walk et Visserot qui, à leur entrée s'étaient faits tout petits, tout petits ! Et qui faisaient des gueules de renards pris au piège. Ils s'expliquaient avec le brigadier. Mimique,clignement d'yeux. L'Amérique et l'Angleterre donnaient à fond.

— Jack Burning Buss Bulding 40th Flor — 3151 Jae sore Street San Francisco, déclarait Visserot ! Il poursuivait impérativement : Te lephone Consulato Américano,, presto !...

On veut à tout prix rigoler dans de telles circonstances.

Ce presto fut une révélation ! Il assimilait, en une seule leçon, l'espagnol de Visero,. C'est simple : il ajoutait un « o » à la fin de tous les mots. En somme, c'était comme le cuisinier nègre de son cousin, qui avait vu un extra servir un faisan avec des plumes au derrière, et qui le lendemain, mit des plumes de coq à la queue d'une carpe. Ce n'était pas tout à fait celà.

Il était à deux doigts de rigoler en se tenant les côtes. Réaction ? Surprise ? Etonnement de constater que ce n'était que çà ? le réel n'est jamais nouveau en comparaison des trouvailles de l'imagination.

Walt , lui, avait perdu soudain l'usage du français.

— Yes, yes, faisait-il

Gualbeau s'approcha d'eux et osa demander aux deux camarades :

— Comment avez-vous fait pour être ici ?

Ils répondirent en faisant des yeux ronds :

— Please ? Il n'insista pas.

Lui comme il l'avait décidé il se déclara « Canadien ». Gualbeau en fit de même.

Français ? pas question ! Ces carabiniers là parlaient de l es reconduire en France. Car, évidemment, — reconnaissons-le, — ils n'avaient pas du tout l'allure d'Anglais, oh, mais pas du tout. Ils fournirent les explications les plus romanesques : Parachutes, Dieppe, commandos. Pein la vue, quoi !...

Gualbeau se déclara né à Montréal, (le haut,) précision qu'il jugea nécessaire. Lui se déclara né à Biarritz,, de parents canadiens donc sujet canadien. Et cette fantaisie lui sauvera la vie — tout simpement comme vous le verrez ! Il garda son nom véritable qu'il jugeait d'allure canadienne. Ils s'appellent là-bas La Montagne, Laferme, Léglise, Lospita. Son nom c'étai' quelque chose dans ce gout.

Signez là disait le brigadier :

Après les pages d'écritures du chef de poste la fouille commença.

La fouille souvenez-vous de la Princesse de Palestine, fille du Pape Urbain de l'histoire de la vieille ! Plus tard, en marge de son cahier de route il en recopiera fidèlement le passage évocateur. Cela donne ceci :

Cantaillops — la Souricière. Refaits. Identités. Fouille de bagages, fouille des poches, des doublures. Fouille sur toutes les coutures à la Condide ».

« Ce qui me surprit davantage, con-
« fesse la vieille, c'est qu'ils nous mirent
« le doigt dans un certain endroit pour
« voir si nous n'avions pas caché là quel-
« ques diamants. C'est un usage établi
« de temps immériaux parmi les nations
policées qui courent les mers, c'est une loi
« du droit des gens à laquelle on n'à
« jamais déroger. »

Va donc pour le Droit des gens ! Le carnet de route continuait de mentionner :

« Ennumération des objets saisis : rasoir, lames, couteau (mon beau couteau tout neuf de Perpignan), briquet. Ennumération des objets barbottés : stylo, allégro, trousse de toilette, savon, pipe (ma belle pipe de St. Claude, les salauds !...) Ennumération des « devises » saisies à la communauté : deux mille deux cent-cinquante francs français, cinq mille francs marocains, plus quatre mille deux cents pésetas à 20 francs la péseta, une paille.

Fin de la première page!

Il y avait aussi quelques cent francs de mitraille, de la monnaie.

— Cochonnerie, disaient les espagnols; çà ne vaut rien ! du même ton qu'ils auraient dit « franchoutis ! »

Ils se rabillaient la cérémonie était terminée.

Alors quatre carabiniers, les quatres plus costauds, bouclèrent leur ceinturon, enfilèrent leur baïonnette et mirent jugulaire au menton. Le Brigadier ? Ce n'était pas Don-Quichotte, c'était Sancho-Pança. Que justice lui soit rendue : Ce n'était pas un mauvais bougre.

— On va vous traiter en « caballeros », qu'il a dit ! On va vous conduire dans le « meilleur hôtel » du pays où vous pourrez manger, boire et dormir. Nous paierons la note.

— Avec nos pésetas, qu'ils pensèrent.

— Garde à vous ! demi-tour à droite, demi-tour à gauche ; en avant, marche...

Et voilà ! Les voilà donc ces fiers Français de la plus fière France, encadrés par quatre carabiniers, baïonnette au canon, torses bombés, têtes hautes. La brigade toute entière sera citée.

Rues, lumières, attroupements, chuchotements. « Cavaleria Rusticana. » Le cœur des muletiers et des mules.

— Francès ! Franchoutis...

— Mais qu'est-ce qu'ils ont donc avec leur « franchoutis » ? Qu'est-ce que cela veut dire ? faisait Gualbeau.

Je répondais :

— Franchoutis ? Cela veut dire quelque chose comme marionnette, pacotille, cochonnerie, quoi !

— Cela promet !

Hôtel ! Décrire cette auberge espagnole ce serait s'essayer, en vain, à faire du fumier à la Céline ; ou mieux encore du roman à la russe, du temps de la splendeur des Tsars. La porte passée, ils gravirent un escalier intérieur en maçonnerie avec, sur le palier, une espèce d'échauguette où pourrissait un tas de grignons d'olives. Ah ! cette odeur de cuisine espagnole ! Dans l'escalier elle se mêlait à l'odeur de cet endroit qui est au grand air, au fond du jardin, dans nos villages, mais qui semblait ici ruisseler dans les escaliers et engluer les salles. L'hôtesse les accueillit, avec une nichée de gosses à ses trousses. (Vivement la Trinité pour que tout ce monde se débarbouille !)

(A suivre.)

LES ÉVADÉS DE FRANCE A CÉRET

(suite de la 1re page)

M. Lamaison, en termes émus, rappelle la marche des évadés, dont 4.000 sur 40.000 sont morts au champ d'honneur. Il les appelle à reconstruire la France et de répondre présent à cette tâche comme ils l'ont fait à l'appel du général de Gaulle.

M. Bech remercie les camarades des sections voisines et après avoir dit ce qu'il fallait entendre comme « évadé », il appelle ces derniers à l'union et au travail pour une France forte et prospère.

Tandis que la foule se disloque, la jeunesse, aux sons de la « Nova Catalunya », est au baill d'offici.

M. le Maire et la Municipalité offrent un vin d'honneur aux invités. MM. L. Noguères et Figuères, députés, s'étaient fait excuser et représenter.

Le banquet

Il a eu lieu sous le préau de notre Collège moderne, 350 couverts ont été servis par le vatel Sors. La gaité a régné dans l'assistance et grâce à Fabresse, le désopilan comique ; Henri et René Erre, Firmin Carré, le temps passa, agréagle.

La chanson de l'armée est entonnée en chœur par l'assistance.

Les sardanes et les danses

Tandis que les « Jean-Claude », sur notre place du Barri, font danser la jeunesse la « Nova Catalunya » sur le boulevard et devant les cafés, nous sert un répertoire très varié de sardanes dansées par nos amis espagnols.

La nuit des Evadés

Une foule énorme était le soir, dès 21 heures, aux Arènes. Le groupe catalan de St-Laurent, dans l' « Entrallissade » et la « Cascabaillade » ; les sœurs Parramon Cérise, Henri Erre et la jeunesse du Boulou dans l' « Escarpette » se font applaudir. Le bar et le buffet furent achalandés et de 23 h. 30 à minuit on revit avec plaisir l'embrasement de nos arènes par feux de Bengale, fusées et autres.

On dansa fort tard dans la nuit.

Nous terminerons en remerciant M. Bech et ses camarades, organisateurs, d'avoir donné à Céret une journée qui restera gravée dans nos souvenirs et marquera l'union qui ne cesse d'exister au sein de nos Évadés de France.

P. R.

Ce que vous devez savoir

RESPONSABILITE

Le pillage d'une marchandise par les troupes d'occupation sur voies de chemin de fer ne constitue pas la force majeure qui exonère le transporteur de ses obligations, lorsqu'il n'est pas établi que le chemin de fer ait pris toutes les précautions qui s'imposaient, ni que les pillards aient menacé de leurs armes les surveillants de la S.N.C.F.

●

EXAMEN DE GEOMETRE-EXPERT

Les candidats victimes de la guerre qui ont été empêchés pendant un an au moins de se présenter aux examens préliminaires ou final du diplôme de géomètre-expert, pourront bénéficier de dispositions spéciales (A. du 4/5/46. - J. O. 8/, p. 5071).

●

SPOLIATION

La location consentie par l'acquéreur d'un immeuble à la suite d'une mesure de spoliation constitue un acte d'administration qui ne préjudicie pas au propriétaire dépossédé dans le sens de l'article 3 de l'ordonnance du 21 avril 1945, et doit, en conséquence, être maintenue.

●

ACTES DE SPOLIATION

L'ordonnance du 21 avril 1945 a uniquement pour objet d'assurer la restitution aux victimes d'actes de spoliation, de ceux de leurs biens ayant fait l'objet d'actes de disposition. Un tel acte doit porter sur les biens, droits ou intérêts du spolié. On ne saurait assimiler à un acte de disposition un jugement de séparation de biens rendu en exeution de la loi du 22 juillet 1941. Il n'entraîne en effet aucune modification de la substance du patrimoine des époux et n'apporte des modifications qu'à l'administration des patrimoines et à la liquidation des biens communs.

●

PRIMES DE DEMOBILISATION

Une prime de 1.000 francs est allouée à tous les militaires non agents des services publics, appelés, engagés, volontaires pour la durée de la guerre et réservistes ayant au moins trois mois de présence sous les drapeaux à la date du 8 mai 1945 (D. du 21/5/46. - J. O. 2/6, p. 4840).

●

J'ai l'honneur de vous confirmer ma correspondance N° 3215 EV/6 du 2 mai 1946 dans laquelle je vous faisais connaître que les mandats de remboursement de frais évasion établis au titre de l'exercice 1946, et notamment le P.V. 109,, seraient adressés à leurs bénéficiaires dès que les crédits nécessaires à l'ordonnance m'auraient été alloués.

A ce jour, il ne m'est pas possible de vous indiquer quand les mandats en cause seront ordonnancés ; cette opération étant subordonnée à la réception des crédits susvisés.

Signature illisible.

●

LOI N° 46.856 DU 30 AVRIL 1946

tendant à créer un insigne spécial pour les mères, les veuves et les veufs des « Morts pour la France »

L'Assemblée Nationale Constituante a adopté,

Le Président du Gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un insigne spécial pour les mères, les veuves et les veufs des « Morts pour la France » en témoignage de reconnaissance de la nation française.

ART. 2. — Auront droit au port de cet insigne les mères, les veuves et les veufs dont le livret de famille portera à la suite de la date de décès de leur enfant, de leur époux ou de leur épouse la mention « Mort pour la France ».

ART. 3. — Cet insigne sera solennellement remis, le jour de la fête des mères veuves ou veufs qui en auront fait préalablement la demande à la mairie de leur commune et après avis favorable.

ART. 4. — Un décret interviendra ultérieurement pour déterminer les caractéristiques et le choix de cet insigne.

La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale Constituante, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 avril 1946.

●

EN COMMUNICATION A MM. LES PRESIDENTS DES SECTIONS DE PROVINCE U.E.F.

Vous avez bien voulu apeler mon attention sur les familles de militaires « Mort pour la France » soit en France, soit à l'étranger qui sollicitent le retour au pays natal du corps des leurs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les transferts de corps sont interdits.

Cependant, la question de la restitution est étudiée par divers départements ministériels intéressés avec le désir très ferme de donner satisfaction aux familles.

Dès qu'une solution aura été trouvée à ce difficile problème car les corps à restituer se comptent par dizaines de mille et reposent souvent sur des territoires très éloignés de la Métropole, les familles seront avisées par la presse et la radio.

●

ECOLES DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE

Organisation et fonctionnement des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail relevant de l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation (D. du 4/6/46. - J. O. p. 5027).

●

ETUDIANTS ET ELEVES VICTIMES DE GUERRE

Les étudiants et élèves originaires d'Alsace et de Lorraine et qui sont victimes de la guerre 1939-1945, pourront bénéficier d'un régime spécial pour les études et examens (A. du 23/5/46. - J. O. 2/6, p. 4851).

CIRCULAIRE N° 915 D.C.C. DU 19 AVRIL 1946

fixant le rôle et l'attribution des Commissions agricoles et des secrétaires agricoles en ce qui concerne l'application du décret n° 46.278 du 20 février 1946 portant règlement d'administration publique pour application aux professions agricoles et forestières de l'ordonnance du 1er mai 1945 relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers, déportés et assimilés et du décret n° 46.279 du 20 novembre 1946 déterminant les modalités d'application du précédent décret.

●

Le document n° 106 du 12 mars écoulé portait à votre connaissance la parution au *Journal Officiel* du 23 février, des décrets faisant l'objet de cette circulaire et vous en donnant une analyse détaillée.

La présente circulaire a pour objet d'établir le rôle dévolu dans l'application de ces textes aux Commissions agricoles départementales et aux secrétaires agricoles départementaux. Ce rôle a été précisé, en accord avec le Ministère de l'agriculture qui vient, par une circulaire n° 26/ASE en date du 2 avril, d'adresser aux directeurs des services agricoles, aux inspecteurs généraux de l'agriculture et aux contrôleurs divisionnaires des lois sociales en agriculture, des instructions visant l'application des décrets du *20 février 1946*.

Il y est indiqué notamment que les directeurs des services agricoles devront se mettre en rapport avec les présidents des Commissions agricoles départementales des prisonniers déportés constituées en application de l'arrêté du 2 juillet 1945 et avec les secrétaires agricoles départementaux de la « Maison du Prisonnier » en vue de fixer les conditions dans lesquelles ces derniers seront appelés à leur concours.

Règlement des litiges relatifs à la réintégration

La circulaire du Ministère de l'Agriculture signale qu'en cas de litiges, les secrétaires de la « Maison du Prisonnier » qui peuvent être saisis d'une réclamation seront habilités pour porter ces litiges devant les directeurs des services agricoles ou les contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Il appartiendra dans ce cas aux secrétaires agricoles de conseiller l'intervenant et de l'aider dans la constitution de son dossier.

Si le litige porte sur une raison d'inaptitude physique, il conviendra de prendre connaissance de la fiche médicale de l'intéressé. Les fiches sont centralisées par les secrétaires au reclassement des prisonniers.

Le contrôleur des lois sociales en agriculture pourra les consulter si une contre-visite paraissait nécessaires ; l'examen médical « Maison du Prisonnier », soit par un médecin du service de la main-d'œuvre ou un médecin inspecteur du travail.

Bien entendu, les secrétaires agricoles devront, chaque fois que cela sera possible, essayer de résoudre à l'amiable les cas considérés.

●

Réadaptation professionnelle

Le directeur des services agricoles a l'initiative des mesures concernant la réadaptation professionnelle.

J'attire tout spécialement l'attention des présidents des Commissions agricoles et des secrétaires sur l'intérêt que présente pour les salariés agricoles la possibilité d'accéder, par le fait d'une nouvelle formation professionnelle, à des emplois mieux rémunérés ou appartenant à une branche d'activité (artisanat rural).

Une propagande appropriée devra être faite dans les départements pour porter à la connaissance des intéressés les mesures dont ils sont susceptibles de bénéficier. D'autre part,, il conviendrait, par un travail de prospection convenable, de rechercher et de déceler les agriculteurs, et notamment les artisans ruraux susceptibles d'accepter un stage de formation professionnelle des anciens prisonniers ou déportés, dans les conditions prévues par les décrets du 20 février 1946.

La procédure d'admission au bénéfice de la réadaptation a été dévolue aux secrétariats agricoles qui recevront les demandes de réadaptation, les transmettront aux directeurs des services agricoles après avoir conseillé les bénéficiaires éventuels.

Il appartiendra aux Commissions agricoles d'étudier et de proposer aux D.S.A. toutes mesures qui, dans le cadre des dispositions des décrets du 20 février 1946, apparaîtront de nature à assurer rapidement et efficacement la réalisation de la réadaptation professionnelle dont nos ressortissants pourraient demander le bénéfice et à favoriser leur promotion.

La défense de leurs intérêts et le souci de les faire participer à des avantages assurant leur reclassement professionnel vous inciteront, j'en suis convaincu, à vous mettre immédiatement à la disposition des directeurs des services agricoles.

●

Tous les évadés de France ayant passé par les mains de M. Mengin Mas Massine à Oms, entre novembre 1942 et fin février 1943, sont avisés que celui-ci quoique condamné à mort par les boches est toujours bien vivant et qu'il serait heureux d'avoir des nouvelles de ses hirondelles.

M. Mengin, chef du groupe « M. de Charette » au Moustier-Combourg (Ille-et-Vil.).

Avantages spéciaux accordés aux F.F.L. et aux Evadés de France

RELOGEMENT

Les dispositions de l'article 21 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, relatif à la transformation des locaux d'habitation, sont applicables aux commerces de Béthune, St-Omer et St-Tropez. Les dispositions de l'article 22 de la même ordonnance, relatif aux démolitions et aux expropriations sont applicables à la commune de St-Tropez.

●

VOYAGES EN ALLEMAGNE

Des facilités en vue de l'obtention de passeports et visas sont accordées aux témoins résidant en France et convoqués par les tribunaux de gouvernement militaire en zone française d'occupation. ,

●

MILITAIRES. — DECORATIONS

Un décret du Ministre des Armées porte création d'une médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 (D. du 21/5/46. - J. O. 29-5, p. 4659).

●

ALLOCATIONS FAMILIALES

Proposition de loi tendant à accorder aux mères qui élèvent seules leurs enfants des avantages particuliers au titre de l'allocation de salaire unique et des allocations familiales.

●

VISAS DE SORTIE

Tous les visas de sortie, sortie et retour en transit sont supprimés en ce qui concerne le territoire français métropolitain pour les ressortissants néerlandais.

●

VISAS D'ENTREE EN TERRITOIRE BELGE

Un visa d'entrée délivré par l'Ambassade belge ou le Consulat belge de Lille ou de Strasbourg est nécessaire pour les ressortissants français devant séjourner en Belgique plus de deux mois.

●

AVANTAGES SPECIAUX AUX F.F.L. ET EVADES DE FRANCE INSTRUCTIONS RECTIFICATIVES

Congé

1° Les évadés qui ont rallié les F.F.L. avant le 8 novembre 1942 bénéficient d'un congé se décomposant comme suit :

— Un mois par semestre ou fraction de semestre de présence sous les drapeaux antérieurement au 8-11-42.

— Deux mois pour la période s'étendant du 8-11-42 au 6-6-44.

2° Les évadés qui ont rallié les « Forces Combattantes » d'Afrique ou d'Angleterre entre le 8-11-42 et le 6-6-44 ont droit à l'attribution d'un congé de quinze jours par semestre ou fraction de semestre de présence sous les drapeaux antérieurement au 6-6-44.

D'autre part, les engagés volontaires pour la durée de guerre reçoivent de leur unité au moment de leur démobilisation : « Un mois de solde et mille francs de prime ».

Habillement

3° Nos collections de vêtements sont épuisées depuis longtemps, nous donnons à tous les bénéficiaires de l'ordonnance, 200 points textile et un bon de chaussures et une indemnité d'habillement de trois mille francs.

Les questionnaires à remplir pour bénéficier de l'ordonnance 45.2028 sont à demander soit dans les centres d'administration territoriaux, soit à l'Organe central F.F.L., 2, avenue de axe, Paris.

Il est indispensable de joindre au questionnaire une pièce attestant la date d'évasion ainsi qu'un certificat de Cessation de paiement. Le C.C.P. peut être remplacé par un état signalétique ou la fiche de démobilisation.

Pour copie conforme.

●

DROITS DE MUTATION

Vous avez fait présenter à M. le Ministre des Finances une demande tendant à ce que les Evadés de France soit exonérés en raison de leur qualité d'anciens engagés volontaires des Forces Françaises Libres, de la majoration de 25 % applicable, en vertu des dispositions de l'article 410 bis du Code de l'enregistrement, aux droits de mutation liquidés à leurs charges.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette demande, dont les textes en vigueur à l'époque de la déclaration de succession ne permettaient pas de reconnaître le bien fondé, est désormais recevable. En effet, une décision ministérielle du 4 février 1946 a étendu aux engagés volontaires des Forces Françaises Libres, les décisions des 13 mai 1944, 23 février et 11 septembre 1945, qui ont dispensé des majorations édictées par l'article 410 bis, du Code de l'enregistrement, les prisonniers de guerre, déportés et travailleurs déportés.

Toutefois, le bénéfice de cette mesure de faveur n'est pas acquis de plein droit. Ils leurs appartient de justifier au receveur, par la production de tout document approprié, leurs qualités d'anciens combattants engagés des Forces Françaises Libres.

Nous recevons du Ministère des Armées ce qui suit :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des films réalisés récemment par le Service Cinématographique de l'Armée, ainsi que les conditions de prêt ou de location, je serais heureux, au cas ou certains d'entre eux seraient susceptibles de vous intéresser, de vous fournir tous renseignements les concernant et, dans le cadre des possibilités indiquées, d'obtenir leur mise à votre disposition temporaire.

Conditions dans lesquelles le prêt ou la location de ces films peut être obtenu

Normalement, ces films sont projetés devant un public militaire ; pour tout autre public, ils ont été cédés par contrat à des compagnies de location cinématographiques.

Cependant, des séances privées et gratuites peuvent être organisées, avec prêt de ces films, pour des jeunes gens du Service Prémilitaire ou des militaires de réserve, à l'exclusion des familles.

Par ailleurs :

Certains contrats ne jouent que soit pour 16 m/m, soit pour 35 m/m.

●

Tableau des films réalisés récemment par le Service Cinématographique de l'Armée

Le Service Cinématographique de l'Armée, pour les films cédés par contrat, peut généralement s'entremettre auprès des distributeurs afin d'obtenir des conditions de location très avantageuses pour certaines séances.

La Grande Epreuve, 1 h. 30 (Armée Française dans la guerre 1940-1945). *De Tunis à Rome*, 1 h. *Documentaire sur Narvick*, 10 minutes (Opération de débarquement). *Caravane Blindée*, 20 minutes (Sur la 2e D.B.). *Loi du Talion*, 20 minutes (Bombardement de Berlin). *Sous-Marin Casablanca*, 10 minutes. *Prise de Strasbourg*, 15 minutes. *Prise de Colmar*, 15 minutes. *Les Gars de Leclerc*, 15 minutes. *Caravane Blindée*, 15 minutes. *Bataillon de Choc*, 15 minutes, *A l'assaut de la Terre*, 20 minutes. *Débarquement Sud*, 20 minutes. *Torpilleurs Marocains*, 6 minutes. *Armes Modernes*, 25 minutes. *Ecole des Sous-Officiers de Bou-Saïd*, 10 minutes (Atelier de réparation de Boufarik). *Hôpital pour Chars*, 20 minutes, (Dernier reportage sur l'Indochine. *Magasine n° 23*, 20 minutes. *Magasine n° 1*, 20 minutes. *Magasine n° 2*, documentaires variés sur l'Armée). *Magasine* 20 minutes. *Magasine n° 4*, 20 minutes (Do- n° 19, 20 minutes.

●

Prière à ceux qui ont connu :

Hubert SCHWAB, dit DANDOIS

sujet Belge ou Canadien au Camp de Miranda-del-Ebre, de novembre 1942 à avril 1943, puis en liberté surveillée à Cisterna, rapatrié en juin 1943 en Afrique du Nord, lieutenant d'artillerie de l'Armée française, tué le 12 septembre 1944, de se faire connaître à M. Paul SCHWAB, 12, rue Blanche, à Paris (9e), où à l'Union des Evadés de France.

●

DECRET N° 46.770 DU 19 AVRIL 1946

portant allocation d'une prime aux officiers et marins du commerce ayant appartenu aux équipages de la France combattante

ARTICLE PREMIER. — Une prime forfaitaire de 3.000 francs est accordée aux officiers et marins du commerce, français ou indigènes, qui ont appartenu aux équipages des Forces françaises libres avant le 8 novembre 1942 et ont accompli dans ces formations une navigation effective d'au moins trois mois. Cette prime, qui est destinée à contribuer à l'acquisition de vêtement civils, est payable après le rapatriement du bénéficiaire soit en France, soit dans la colonie d'origine.

ARTICLE 2. — Le montant des primes forfaitaires prévues ci-dessus sera imputable au compte spécial des transports maritimes, pour les marins ayant navigué sur un ou plusieurs navires affrétés par l'Etat ou placés sous le régime des transports maritimes, et, pour les autres marins, au budjet de la marine marchande, sur les loi du 16 janvier 1941.

Fait à Paris, le 19 Avril 1946.

●

DEMANDES D'EMPLOI

INTERPRETE : soit dans une maison commerciale travaillant avec l'étranger ou soit dans les Allied-Troops (parle : Anglais Américains, Allemand, Espagnol et Arabe couramment).

SECRETARIAT, COMPTABILITE, DACTYLO : Possède ses 2 parties de Baccalauréat a fait 2 années de licence en droit.

DESSINATEUR : Portrait (nature et d'après photo) - Affiches - Publicité - Modes.

ADMINISTRATION : Ancien Inspecteur des Prix en Afrique du Nord.

(s'adresser à Monsieur *Pierre LARDIER* - Le *Thieulin* — par Champrond en Gatine — (Eure et Loire).

Monsieur JANNOT Raoul, 26 ans, 73, route de Palanas à MONTPELLIER, possédant permis de conduite touriste et Poids lourds, demande un emploi de chauffeur.

TRANSPORTS — PARIS et REGION PARISIENNE : Tous transports à la journée — ou demi journée et forfait.

(S'adresser à Monsieur Jacques Bosquet, 1, avenue du Cateau — *VAUCRESSON* (Seine-et-Oise).

●

Etablissements BOYER
Boulevard Arago — PARIS (13e)
Entreprise d'appareils de précision.
Demande Mécaniciens de précision, Mécaniciens d'entretien, Tourneurs de précision, Ajusteurs, Monteuses.

Jean JAMAULT
CROZON (Finistère)
Désire trouver un emploi de secrétariat ou précepteur d'enfants de préférence en Province.

Maison DESRUES
138, rue Amelot — PARIS (11e)
Demander M. VIVIEN
Demande : Bijoutiers, Polisseurs, Emailleurs, Maroquiniers Selliers.

S.I.A.C., 146, rue Amelot, Paris (11e)

Le Directeur-gérant : P.-E. Lamaison.